



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue par voie de visioconférence, lundi le 6 avril 2020 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent via visioconférence, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION CM2020-53

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en ajoutant en divers au point A) Autorisation - soumission espaces verts; et en B) Acceptation d'une soumission - balayage de rue.

RÉSOLUTION CM2020-54

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

a) Séance ordinaire du 9 mars 2020



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

4. Correspondances :

- a) Une lettre du ministère des Transports du Québec
- b) Une lettre du ministère des Transports du Québec
- c) Une lettre de la Société d'Habitation du Québec

- 5. Rapport des comités
- 6. Approbation des comptes pour la période de mars 2020
- 7. Autorisation - Changement de mutuelle de prévention SSTG - ACCISST
- 8. Autorisation de signature - Route des légendes
- 9. Autorisation - Fermeture de l'hôtel de ville - COVID-19
- 10. Modification du taux d'intérêt sur les arrérages de taxes
- 11. Avis de motion et présentation du projet de règlement 360-20
- 12. Avis de motion et présentation du projet de règlement 361-20 concernant un emprunt de 505 000 \$ concernant des travaux de réfection des rues Saint-Jean et du rang 7
- 13. Autorisation - entretien chemin d'été à taux horaire
- 14. Divers

- a) _____
- b) _____

- 15. Période de questions
- 16. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- a) *Séance ordinaire du 9 mars 2020*

RÉSOLUTION CM2020-55

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre du ministère des Transports du Québec confirmant une aide financière maximale de 378 715 \$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale - volet RIRL pour des travaux de réfection sur la rue Saint-Jean et le rang 7.
- b) Une lettre du ministère des Transports du Québec concernant l'inspection des structures (pont) et des travaux reliés pour la saison 2020. Il s'agit de travaux de réfection que la municipalité devra réaliser sur le pont du rang 6.
- c) Une lettre de la Société d'Habitation du Québec nous informant de l'approbation des états financiers de l'Office Municipal d'habitation de Sainte-Monique pour l'année 2017.

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2020-56

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mars 2020, lesquelles ont été



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	65 406,05 \$
Comptes déjà payés	23 540,24 \$
TOTAL	88 946,29 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AUTORISATION - CHANGEMENT DE MUTUELLE DE PRÉVENTION

RÉSOLUTION CM2020-57

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait actuellement partie de la mutuelle de prévention Novo SST;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de la mutuelle Groupe ACCIsst inc. qui permettra à la municipalité de faire des économies sur ces cotisations à la CNESST pour les prochaines années sans perte de services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique désire adhérer à la mutuelle « Le Groupe ACCIsst inc »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique veut conserver sa performance en matière de santé et sécurité au travail tandis que son indice d'expérience lui permet de satisfaire les critères d'admission pour adhérer à une mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts aux membres par la mutuelle sont des services de prévention, de gestion de lésion professionnelle et de formation;

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle réalise un programme de prévention qui sera mis à jour chaque année avec l'aide d'un préventionniste reconnu par la CNESST;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que :

- M. Mathieu Lapointe soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au transfert de mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail vers le Groupe ACCIST Inc.;
- Les administrateurs ayant fait une lecture complète de l'Entente s'en déclarent satisfaits et que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2021 soit acceptée tel que rédigée;
- Le Groupe ACCIST Inc. soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

8- AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION CM2020-58

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mario Desbiens, maire, ainsi que M. Mathieu Lapointe, directeur général, à signer le protocole d'entente avec l'entreprise « La Route des Légendes » pour la production d'une pièce de théâtre estivale à Sainte-Monique.

9- AUTORISATION - FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION CM2020-59

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a exigé la fermeture de l'ensemble des commerces et industries de la province afin d'éviter les rassemblements et la propagation du coronavirus;

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville au public, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement du Québec autorise la réouverture des commerces et industries du Québec.

10- MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

RÉSOLUTION CM2020-60

CONSIDÉRANT QUE le règlement 358-19 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité est fixé à 12 %;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité qui demeure impayée en date du 18 mars 2020 est établi à 0%.

Il est également résolu que ce nouveau taux s'applique jusqu'au 18 novembre 2020. Après cette date, le taux sera fixé à 12%.

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 360-20

RÉSOLUTION CM2020-61

Mme Suzanne Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 360-20 visant à modifier le règlement 358-19 fixant le taux et les tarifs pour l'année 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

12- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 361-20

RÉSOLUTION CM2020-62

M. Pascal Gauthier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 361-20 visant un emprunt de 504 953 \$ concernant des travaux de réfection des rues Saint-Jean et du rang 7.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

13- AUTORISATION - ENTRETIEN CHEMIN D'ÉTÉ À TAUX HORAIRE

RÉSOLUTION CM2020-63

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Terrassement Belleau pour l'entretien des chemins d'été à un taux horaire de 152,45\$ de l'heure plus les taxes applicables.

14- DIVERS :

a) ESPACES VERTS

RÉSOLUTION CM2020-64

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bruno Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe à solliciter des soumissions sur invitation pour l'aménagement et la préparation des espaces verts de la municipalité pour la saison 2020.

b) BALAYAGE DE RUES

RÉSOLUTION CM2020-65

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise « Les équipements SM Inc. » pour le balayage des rues pour la saison 2020 pour la somme de 3 200 \$ plus les taxes applicables.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos en raison de la pandémie du Covid 19.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

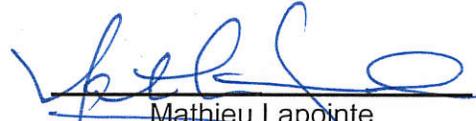
RÉSOLUTION CM2020-66

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h14



Mario Desbiens
Maire



Mathieu Lapointe
Directeur général et secrétaire
trésorier